



PRÉVENTION SPÉCIALISÉE dans la tourmente

Comme l'ensemble des autres formes d'action sociale, la Prévention spécialisée est confrontée à un encadrement budgétaire drastique du fait des contraintes rencontrées par les départements ces dernières années, particulièrement depuis la crise économique et financière : réduction des déficits publics, critères de convergence des traités européens, dette publique, politique salariale corsetée ...

➤ Les négociations dans les conventions collectives du secteur en règle générale, dans la CCN du 15 mars 1966 en particulier, ne visent que la baisse de la masse salariale et l'individualisation des salaires. Cela au détriment de la qualification, du travail en équipe, des bonnes conditions de travail et de la qualité de la prise en charge des usagers...

➤ La Prévention spécialisée, action éducative et sociale de proximité en direction de la jeunesse fait l'objet de coupes sombres, de déconventionnements, de mises en concurrence sur appels d'offres et d'attaques régulières sur le contenu même de ses missions et de ses fondamentaux. La conséquence directe de cette cure d'austérité s'inscrit dans toutes les politiques actuelles mises en oeuvre. Depuis plusieurs années, les salarié-es en prévention

- En Seine-Maritime : suppression de 74 postes en 2013,
- Dans le Loiret : disparition de la Prévention spécialisée,
- En Eure-et-Loire, dans le Bas-Rhin et dans les Alpes-Maritimes : baisse de 50% des budgets alloués au financement de la Prévention spécialisée pour 2014,
- En Mayenne : suppression de postes,
- Dans l'Yonne : baisse régulière des effectifs depuis 4 ans.

spécialisée défendent leur travail auprès des usagers, leurs emplois, leurs droits et garanties collectives face aux communes, aux conseils généraux et aux pouvoirs publics.

Les jeunes et les familles vivant dans des quartiers sensibles, les travailleurs sociaux des départements ont aujourd'hui plus besoin encore des éducateurs de rue !

Continuons l'action syndicale et la mobilisation des professionnels pour :

☛ la défense de la Prévention spécialisée et de son lien privilégié avec l'action sociale.

☛ une action éducative unique dans sa forme d'intervention...

➤ Par son action revendicative, la CGT oeuvre pour que la Prévention spécialisée évolue tout en gardant ses fondamentaux :

☛ anonymat et libre adhésion des personnes, non mandat et secret professionnel.

Sortons de cette
tourmente
**POUR
CONSTRUIRE
L'AVENIR !**



ACTION SOCIALE



Quelle politique de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE défend la CGT ?

La Prévention spécialisée ne peut se définir et se comprendre que par sa mission éducative au titre de l'Aide sociale à l'enfance, compétence du département. Elle doit être une dépense obligatoire.

La CGT défend la démarche d'un travail éducatif et social basé sur la relation avec les individus, leurs groupes d'appartenance sociale et le milieu de vie :

- ▶ s'inscrivant dans la durée
- ▶ s'appuyant sur le travail de rue
- ▶ développant des méthodes d'intervention et des modes d'actions propres à ce secteur
- ▶ respectant la libre adhésion, l'anonymat des publics rencontrés : les jeunes et leurs familles
- ▶ favorisant la non-institutionnalisation des activités pour que les politiques générales de prévention s'exercent pleinement
- ▶ une formation théorique et pratique diplômante sur 5 ans minimum pour une meilleure adaptation aux nécessités inhérentes à la profession.

➤ Pour s'exercer, le travail éducatif et social de Prévention spécialisée s'appuie sur une équipe pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire avec des moyens humains en nombre suffisant sur les lieux de l'intervention.

➤ Pour la CGT, l'urgence est d'avoir une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse qui ne peut se réduire à quelques agitations médiatiques comme la «délinquance des jeunes».

L'URGENCE,

c'est de considérer qu'il n'y a pas assez de jeunes dans ce pays pour en laisser des milliers, tous les ans, aux marges de notre société... C'est donc revenir à l'esprit de l'ordonnance de 1945, issue du programme du Conseil National de la Résistance (CNR).

L'URGENCE,

pour tous les jeunes de ce pays, c'est l'accès à l'éducation et à la formation, à l'emploi, à la santé, au logement, aux loisirs, au sport et à la culture...



L'aggravation de la « crise » économique, les lois successives de décentralisation, la politique de la ville, la médiatisation des problèmes d'insécurité et la marchandisation du secteur social écartent progressivement les équipes de Prévention spécialisée de leur champ d'intervention « naturel », basé sur l'anonymat, la libre adhésion, le non-mandat, la non-institutionnalisation...

☒ La CGT dénonce les risques actuels de dérive de la Prévention spécialisée vers des logiques prestataires et affirme la nécessité d'un travail éducatif qui s'exerce au sein même des quartiers populaires, qui exige du temps et de la disponibilité.

☒ Pour la CGT, la mission de Prévention spécialisée consistant à « aller vers » les publics jeunes en danger de marginalisation, ceux-là mêmes qui entretiennent des relations difficiles avec les adultes et les institutions dont ils sont parfois exclus, est un maillon essentiel de l'action sociale aujourd'hui.

Grâce à leur présence active régulière dans l'espace public, là où les jeunes « stationnent », les éducateurs sont en mesure de proposer une offre relationnelle basée sur la confiance à laquelle chacun est libre d'adhérer.

Par conséquent, la prévention spécialisée est indissociable du travail de rue, lequel s'inscrit dans la durée et exige régularité, disponibilité, discrétion...

Notre métier : L'ÉDUCATIF

☒ Le public habituel de la Prévention spécialisée, concerne en majorité les 16-22 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Pour autant, les plus jeunes, c'est à dire les 12-15 ans, lorsqu'ils sont repérés dans l'espace public, ont toujours fait l'objet d'une attention spécifique et bienveillante de la part des éducateurs de prévention. Toutefois, ces adolescents restent minoritaires.

☒ L'offre relationnelle qui leur est proposée est la même que pour les plus âgés même s'ils sont mineurs et toute décision les concernant passe obligatoirement par un accord des parents qui restent, c'est une évidence, les premiers éducateurs des enfants.

Par ailleurs, bien souvent, l'Aide Sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) interviennent déjà auprès de ces jeunes, souvent précocement déscolarisés.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics projettent de recentrer la Prévention spécialisée autour des 12- 15 ans. Si les collèges rencontrent d'importantes difficultés avec certains de ces enfants (absentéisme, déscolarisation, problèmes de comportement ...), pour la CGT, certaines questions se posent :

► La scolarisation en milieu ordinaire des enfants qui présentent de sérieuses difficultés (d'apprentissages, psychiques, comportementales...) est-elle pertinente ?

► L'orientation vers des établissements relevant de l'Education spécialisée ne reste-elle pas la plus adaptée ?

► Comment l'école peut-elle s'appuyer au quotidien sur le partenariat existant (MJC, centres sociaux, services sociaux, associations sportives et culturelles...)

► Comment les professeurs sont-ils soutenus dans leur relation aux «enfants difficiles» ?

► Les parents « dépassés » par les difficultés de leur enfant, sont-ils suffisamment soutenus et étayés dans leur parentalité ?

► Enfin, comment l'école peut-elle articuler la nécessaire scolarisation aux rythmes de l'enfant ?

Autant de pistes de réflexion auxquelles la Prévention spécialisée pourrait participer, en lien avec les parents d'élèves, les partenaires locaux et les professionnels des collèges, sans pour autant délaisser le travail avec les jeunes plus âgés qui restent aujourd'hui très demandeurs d'aide éducative.



Tous ensemble !

Collectif national de PRÉVENTION SPÉCIALISÉE



Le collectif de travail de la CGT regroupe les acteurs de la Prévention Spécialisée.

Il relève de l'Union Fédérale Action Sociale (UFAS) et de la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale et a pour objectifs de :

- ▶ réfléchir au devenir de l'action éducative de la Prévention spécialisée, des conditions d'exercice professionnel (contexte, conditions de travail...), d'élaborer des positions et des propositions CGT pour intervenir syndicalement tant au niveau territorial qu'au niveau national ;
- ▶ construire des repères revendicatifs propres à ce secteur professionnel.
- ▶ développer une expression CGT, auprès des salarié-es des clubs, équipes et services de Prévention spécialisée et au-delà ;
- ▶ organiser le développement de la syndicalisation dans ce secteur.

Ce collectif est composé de syndicats et syndiqué-es CGT, des clubs, équipes et services de prévention spécialisée.

Depuis deux ans, le collectif CGT « Prévention spécialisée » (qui représente près de 4 000 salarié-es et plus de 350 structures) dresse l'état des lieux des restructurations qui s'opèrent dans la plupart des régions : diminutions des subventions, des conventionnements, suppressions d'équipes, licenciements, recentrage sur des tranches d'âge de population plus jeune...

N'hésitez pas à nous contacter :

tel : 01 55 82 87 81

email : ufas@sante.cgt.fr

**UFAS-Federation CGT de la Santé
et de l'Action Sociale**

263 rue de Paris - case 538

93515 Montreuil CEDEX

www.sante.cgt.fr



Bulletin de contact

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Age : _____ Profession : _____

Tél : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Etablissement (nom et adresse) : _____

Je souhaite : prendre contact me syndiquer